

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_154

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : TARIFS DES FORFAITS LE
PLANOLET 2025-2026**

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

Résultat des votes :

Pour : 28
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Martine MACHON à Suzy REY ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Éric L'HÉRITIER à Claude COUX ; Pierre FAYARD à Bruno STASIAK ; Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI. Marc GAUTIER à Williams DUFOUR

CONSIDÉRANT la Délégation de Service Public pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable de la station du Planolet, confiée à l'association « Nouvelles Traces » par délibération n° 24_134 prise en conseil du 1^{er} octobre 2024,

CONSIDÉRANT l'article 14 – Tarifs - de la convention de DSP et plus particulièrement le point 14.1 qui stipule : Les tarifs des forfaits sont déterminés par le délégataire et soumis annuellement pour homologation à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Les tarifs incluront la TVA au taux légal en vigueur et la taxe prévue par les articles L 2333-49 à L 2333-53 et R 2333-70 et suivants du CGCT

CONSIDÉRANT que le délégataire annonce que les tarifs demeurent inchangés pour la saison 2025-2026 dont les détails sont donnés ci-dessous :

	Adultes	Enfants
Forfait séance/journée	15,00 €	11,00 €
Forfait collégiens, lycéens + étudiants -25 ans	13,00 €	
Forfait groupe (à partir de 20 personnes)	12,00 €	10,00 €
Forfait scolaire et club FFS	7,20 €	
Forfait scolaire ½ journée	5,50 €	
Forfait saison avant 20/12	100,00 €	70,00 €
Forfait saison après 20/12	150,00 €	100,00 €
Forfait séjour individuel 2 jours	29,00 €	20,00 €
Forfait séjour individuel 3 jours	43,00 €	30,00 €
Forfait séjour individuel 5 jours	72,00 €	50,00 €
Forfait séjour individuel 6 jours	84,00 €	60,00 €
Forfait unique nocturne	5,50 €	

- Gratuité sur tous les forfaits pour les moins de 5 ans et les plus de 75 ans, sur justificatif.
- Réduction de 10% pour les familles de 4 personnes et plus.
- Pour les moniteurs École du Ski Français et fédéraux, forfaits saison en prévente.
- Privatisation de la piste du Cucheron en nocturne : 350,00 €

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

➤ **VALIDE** les tarifs présentés ci-dessus.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 02/10/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.

